

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, et le mercredi vingt-six août à dix huit heures 30 ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Eric UGHETTO, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Présent(es) à l'ouverture de la séance	Éric UGHETTO, Anik Vinay - SOUCHIÈRE, Caroline CHOCHOIS, Frédéric HAUT, Jérôme MIRON, Virginie HAUT, Henri-Claude AMADIEU, Pauline GENVET-SAUREL
Pouvoir(s) :	Michel MEFFRE à Eric UGHETTO, Thémis SOUCHIERE- - VINAY à Anik VINAY-SOUCHIERE
Absent(es) :	Jérôme BOUDIER

D2026_78

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa du code général des collectivités territoriales, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

L'exposé de son Président entendu, et après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-15 alinéa 1^{er} et L.2121-21 ;

Candidat : **Monsieur Frédéric Haut s'est porté candidat.**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé, fermé, dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne	7
- Abstentions	1
- Bulletins blancs ou nuls	0
- Suffrages exprimés	7
- Majorité absolue	6

Monsieur Frédéric a obtenu 7 voix

Monsieur Frédéric, ayant obtenu la majorité absolue, a été élu secrétaire.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur le Maire,
Eric UGHETTO

